

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 2 juillet 2024 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Onze (11) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Madame Myriam Gélinas, greffière adjointe est aussi présente et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2024-07-094**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 853 – Règlement sur la division des districts électoraux
 - 5.3 Modification d'une entente avec Mont-Carmel en fête
 - 5.4 Appropriation au surplus libre
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Adjudication d'un contrat – Approvisionnement en sable et sel
 - 7.2 Adjudication d'un contrat – Approvisionnement en sel à glace
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Demande à Hydro-Québec pour l'ajout de deux (2) nouvelles lumières de rues
 - 10.2 Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme du 26 juin 2024
 - 10.3 Usage conditionnel – route des Vétérans, lot 3 673 253 du cadastre du Québec
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Rejet des soumissions – Réfection de la piste cyclable municipale
 - 11.2 Rejet de soumission – Drainage périphérique du terrain de soccer

11.3 Fermeture de rues – Mont-Carmel en fête

12. **Autres sujets**
13. **Représentations**
14. **Période d'information**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024
2024-07-095**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SUJET : PÉRÉQUATION MUNICIPALE

Le directeur des programmes fiscaux et de l'adaptation aux changements climatiques du MAMH nous informe qu'un montant de 333 373 \$ est alloué à notre municipalité par le programme de Péréquation municipale pour l'année 2024.

P-02 Ministère des Transports et de la Mobilité durable

SUJET : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

La vice-première ministre et ministre nous informe qu'une aide financière de 30 000 \$, échelonnée sur trois ans, nous est accordée pour les travaux d'amélioration de la route Lamothe.

P-03 Ministère des Transports et de la Mobilité durable

SUJET : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

La vice-première ministre et ministre nous informe qu'une aide financière de 20 049 \$ nous est accordée pour les travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2024-07-096**

Il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 1 288 829,35 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 853 – RÈGLEMENT SUR LA DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX
2024-07-097**

Considérant qu'en vertu du chapitre III de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la municipalité doit, dans l'année précédant une élection régulière, procéder à l'adoption d'un règlement aux fins de diviser son territoire en districts électoraux.

Considérant que, selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8).

Considérant que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze pourcent (15 %) ou de vingt-cinq pourcent (25 %), selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale.

Considérant que le conseil municipal doit revoir la délimitation des districts électoraux étant donné l'évolution de la démographie depuis la dernière élection.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par madame Marylène Ménard à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant que le projet de règlement n'a pas été modifié entre le projet déposé le 3 juin 2024 et celui soumis pour adoption.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par madame Marylène Ménard et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 853 sur la division des districts électoraux soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.3 MODIFICATION D'UNE ENTENTE AVEC MONT-CARMEL EN FÊTE
2024-07-098**

Considérant la résolution 2024-03-045 et l'entente signée en date du 4 mars 2024 entre Mont-Carmel en fête et la Municipalité.

Considérant la nécessité de modifier l'entente afin d'apporter une aide financière supplémentaire de 20 000 \$ à l'organisme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité :

- que la présente résolution soit annexée à l'entente originale et transmise à Mont-Carmel en fête.
- que l'aide financière de 20 000 \$ soit versée en totalité à l'organisme le 3 juillet 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.4 APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE
2024-07-099**

Considérant qu'il est nécessaire de faire une appropriation au surplus libre pour avoir les crédits suffisants pour pourvoir aux dépenses de matériel bureautique et informatique dans le cadre du réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville, aux honoraires professionnels de la modification règlementaire d'Urbanisme ainsi qu'à l'aide financière à apporter à Mont-Carmel en fête.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que soit autorisée une appropriation d'une somme totalisant soixante-neuf mille cinq cents dollars (69 500,00 \$) aux postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	DÉPENSES	MONTANTS
21 711 00 000	Matériel divers bureautique et informatique – Réaménagement bureaux	27 500 \$
02 61000 410	Honoraires professionnels – Modification règlementaire Urbanisme	22 000 \$
02 11000 349	Aide financière Mont-Carmel en fête	20 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN SABLE ET SEL 2024-07-100

Considérant l'appel d'offres sur invitation adressé à trois fournisseurs, pour l'approvisionnement en sable abrasif avec 10 % de sel pour l'entretien d'hiver 2024-2025 des voies publiques.

Considérant la soumission reçue à cet effet, telle que ci-dessous :

Transport D.B.Y. inc.	27,00 \$ / tonne Manutention d'hiver : 1,00 \$ / tonne
-----------------------	--

Considérant que le soumissionnaire est conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la soumission de « Transport D.B.Y. inc. » soit acceptée au prix de 27,00 \$ la tonne métrique, plus 1,00 \$ la tonne métrique pour la manutention d'hiver, les taxes étant incluses dans les prix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN SEL À GLACE 2024-07-101

Considérant l'appel d'offres sur invitation adressé à six fournisseurs, pour l'approvisionnement en sel à glace pour l'entretien d'hiver 2024-2025 des voies publiques.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Sel Frigon inc.	103,37 \$ / tonne
Sel Windsor Ltée	134,39 \$ / tonne
Sel Warwick inc.	105,78 \$ / tonne
Selco mineral	106,81 \$ / tonne

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la soumission de « Sel Frigon inc. » soit acceptée au prix de 103,37 \$ la tonne métrique, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**10.1 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'AJOUT DE DEUX (2)
NOUVELLES LUMIÈRES DE RUES
2024-07-102**

Considérant la nécessité d'ajouter des lumières de rues sur quelques rues dans le territoire de la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec concernant l'installation de deux (2) lumières de rues aux endroits suivants :

- 3990, rue Cormier
- 1821, rue Principale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 26 JUIN 2024**

La greffière adjointe dépose le rapport du 26 juin 2024 du comité consultatif d'urbanisme et en effectue un compte rendu.

**10.3 USAGE CONDITIONNEL – ROUTE DES VÉTÉRANS, LOT
3 673 253 DU CADASTRE DU QUÉBEC
2024-07-103**

Considérant la demande d'usage conditionnel pour le lot 3 673 253 du cadastre du Québec, situé sur la route des Vétérans et se retrouvant dans la zone 227 du règlement de zonage.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 2 juillet 2024.

Considérant que l'avis public a été affiché aux endroits désignés, soit sur les babillards de l'hôtel de ville et de la salle paroissiale de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sur le site Internet de la Municipalité en plus d'une affiche placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, tel qu'exigé par le règlement relatif aux usages conditionnels.

Considérant qu’aucun commentaire et qu’aucune question n’ont été soumis par courriel au conseil municipal en regard de cette demande d’usage conditionnel.

Considérant que cette demande d’usage conditionnel a été soumise aux procédures relatives à la présentation, au traitement et à l’analyse selon les critères d’évaluation applicables, tel que prévu au règlement numéro 774, règlement relatif aux usages conditionnels.

Considérant la recommandation du comité consultatif d’urbanisme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Pratte, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l’unanimité que soit accordée la demande d’usage conditionnel touchant le lot 3 673 253 du cadastre du Québec, situé sur la route des Vétérans, qui a pour effet de permettre l’implantation d’une cantine mobile – Casse-Croûte 75 pour l’année 2024, tel que soumis par le demandeur, et ce, à la condition que le demandeur respecte en tout temps les critères d’évaluation applicables à la demande, en vertu de l’article 21 du règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 REJET DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE MUNICIPALE 2024-07-104

Considérant l’appel d’offres sur invitation pour la réfection de la piste cyclable municipale qui a été transmise à cinq (5) fournisseurs.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Vivier excavation inc.	87 668,44 \$
Morand excavation inc.	114 745,05 \$

Considérant que les soumissions reçues représentent près du double du budget que prévoyait la Municipalité pour la réalisation des travaux projetés.

Considérant les prix soumis, la Municipalité n’aura d’autre choix que d’envisager d’autres alternatives pour la réfection de la piste cyclable municipale ou de reporter les travaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Pratte, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l’unanimité de rejeter les soumissions de « Vivier excavation inc. » et de « Morand excavation inc. ».

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

11.2 REJET DE SOUMISSION – DRAINAGE PÉRIPHÉRIQUE DU TERRAIN DE SOCCER 2024-07-105

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le drainage périphérique du terrain de soccer qui a été transmis à trois (3) fournisseurs.

Considérant la soumission reçue à cet effet, telle que ci-dessous :

Vivier excavation inc.	90 953,12 \$
------------------------	--------------

Considérant que la soumission reçue représente une fois et demie le budget que prévoyait la Municipalité pour la réalisation des travaux projetés.

Considérant le prix soumis, la Municipalité n'aura d'autre choix que d'envisager d'autres alternatives pour le drainage périphérique du terrain de soccer ou de reporter les travaux.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission de « Vivier excavation inc. ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 FERMETURE DE RUES – MONT-CARMEL EN FÊTE 2024-07-106

Considérant que Mont-Carmel en fête se déroulera les 12, 13 et 14 juillet 2024.

Considérant la nécessité de fermer des rues pour l'organisation de Mont-Carmel en fête.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que les rues suivantes puissent être fermées à la circulation automobile à l'exception des véhicules d'urgence aux dates mentionnées dans le tableau suivant :

Nom de la rue	Dates
Route Landry entre le rang Saint-Flavien et la rue Principale (seulement la côte)	11 au 14 juillet 2024
Rue Mgr Béliveau	9 au 14 juillet 2024
Rue Principale entre la rue Cormier et la rue de l'Église	12 au 14 juillet 2024
Rue Principale entre la rue Cormier et la rue Normandin	14 juillet 2024
Rue Normandin	14 juillet 2024
Rang Saint-Flavien entre la rue Normandin et l'extrémité Est de celui-ci	14 juillet 2024
Rue Cormier	14 juillet 2024
Rue Cossette	14 juillet 2024
Rue de l'Église entre la rue Principale et la rue Cossette	14 juillet 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Les membres du conseil fournissent des informations aux citoyens sur divers sujets de la Municipalité en regard de leurs responsabilités et dossiers respectifs.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2024-07-107**

Il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____ S/ _____
Maire Greffière adjointe

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
